



Rev.3_28.05.26

FOSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX

ECODEPUR[®] FS

FOSSSE SEPTIQUE TOUTES EAUX ECODEPUR® FS

Les Fosses Septiques Toutes Eaux avec Panier de Dégrillage, ECODEPUR® FS sont des récipients étanches, destinées à la réception et au traitement primaire de eaux usées domestiques ou similaires, à travers la combinaison des processus de décantation, digestion anaérobie et de rétention de solides. Le système est doté d'un pré filtre, afin d'optimiser le taux de réduction de la matière organique et de permettre la rétention des solides en suspension.

Les équipements Fosses Septiques Toutes Eaux ECODEPUR® FS ont le marquage CE, conformément à l'obligation légale qui découle de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) N.º 305/2011 du Parlement Européen des Produits de Construction, qui remplissent toutes les exigences de la Norme Européenne EN 12566-1.



AVANTAGES

- Marquage CE EN 12566-1, pour fosses avec capacité nominal égal ou supérieure à 2.000 litres
- Haute résistance mécanique et insensibilité à la corrosion;
- Facilite d'installation et d'entretien;
- Absence d'odeurs, à travers d'une ventilation adéquate;
- Etanchéité total(en raison de la matière avec laquelle ils sont construits il n'y a pas de fuite à travers les constituants des parois, contrairement à ce qui se passe dans les systèmes traditionnels construit en béton);
- Absence de consommation d'énergie.



APPLICATION

- Maisons;
- Condominium;
- Hôtels;
- Ecoles;
- Restaurants;
- Bars;
- Cantines;
- Complexes sportifs;
- Camping, entre autres.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

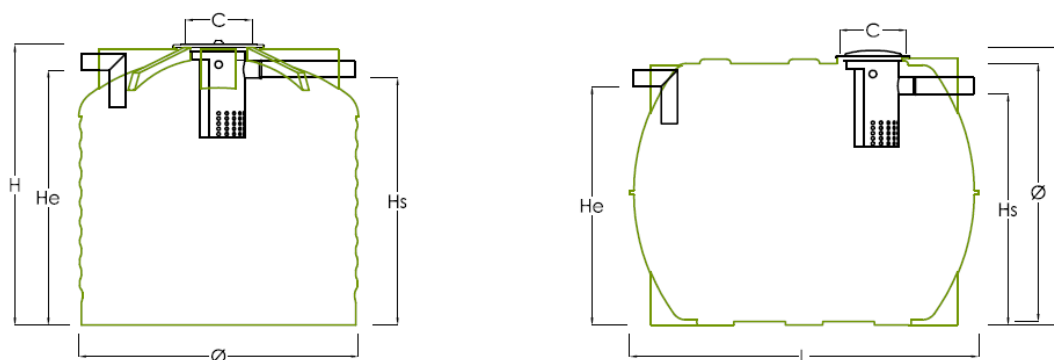
- Panier de Dégrillage incorporé pour la rétention de solides flottables;
- Fabriqués en Polyéthylène additif anti-UV, par système de rotomoulage, ce qui se traduit en une haute résistance mécanique et insensibilité à la corrosion ;
- Regard en polyéthylène;
- Impact Visuel Nul.

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement des Fosses Septiques Toutes Eaux avec Panier de Dégrillage, se basent sur trois processus distincts :

- Décantation: les boues sédimentent, survenant la séparation de la phase solide de la phase liquide ;
- Digestion: les boues souffrent une digestion anaérobie, survenant la minéralisation de la matière organique;
- Rétention de Solides : le panier de dégrillage permet la rétention de solides flottants.

DIMENSIONS



MODELE	VOLUME TOTAL (L)	Ø (mm)	L (mm)	H (mm)	He (mm)	Hs (mm)	Ø TUYAUX (mm)	C (mm)	POIDS (kg)
FS VT1.5	1.500	1.210	1.350	1.310	1.090	1.040	110	400	60
ⓐ FS VT2.0	2.000	1.530	-	1.655	1.460	1.410	110	400	75
ⓐ FS VT3.0	3.000	1.500	1.900	1.550	1.305	1.245	110	400	120
ⓐ FS VT4.0	4.000	1.890	-	1.940	1.735	1.685	110	400	125
ⓐ FS VT5.0	5.000	1.800	2.320	1.870	1.615	1.560	110	400	180

Les images et dimensions présentées peuvent être modifiées sans préavis.
La norme CE 12566 - 1 est appliqué aux équipements avec capacité nominal égal ou supérieure à 2.000 litres.
Les mesures présentées ont une tolérance de $\pm 2\%$.

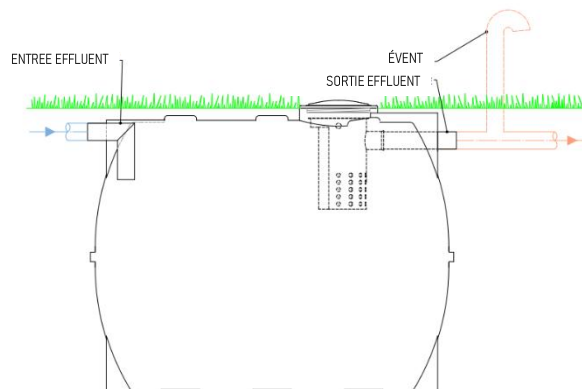


OPTIONNEL
FILTRE A AIR
ECODEPUR® AIR FILTER

INSTALLATION

L'installation des Fosses Septiques Toutes Eaux avec Panier de Dégrillage, ECODEPUR® FS devra suivre les recommandations d'Installation des Réacteur/Réservoir en Polyéthylène Linéaire (< 10.000), qui seront fournis avec le Catalogue du Produit.

En parallèle, nous recommandons la mise en place d'un évent dans la tuyauterie de sortie. La localisation du point de rejet des sous-produits gazeux, résultant du processus de traitement devra prendre en compte les conditions spécifiques d'installation (la correcte mise en place de l'évent empêchera la formation d'odeurs désagréables de forme permanente). Nous déconseillons de laisser les tuyaux près des fenêtres, sur les terrasses ou des endroits fréquentés régulièrement. L'effluent doit être correctement envoyé vers un système d'infiltration.



En cas de doute vous devrez contacter les services technique d'ECODEPUR – Technologies de Protection de l'Environnement.

ENTRETIEN

Grâce à la haute résistance et l'insensibilité à la corrosion du matériel de construction, les opérations d'entretien nécessaires se résument à l'élimination de l'effluent accumulé par l'entité gérante de l'assainissement de la zone, ou par une autre indiquée par celle-ci. La vérification de la nécessité de nettoyage est effectuée par inspection visuelle.

Pour prévenir la nécessité de nettoyage nous suggérons l'inspection du système 1 à 2 fois par an, les boues décantées au fond ne devront pas dépasser 50% du volume total de l'équipement. Quand il y aura l'élimination des boues déposées il faudra laisser environ 5 à 10% du volume accumulé de mode à garantir l'entretien des niveaux microbiologiques qui garantissent le démarrage rapide des processus de digestion anaérobie. Après le nettoyage et vidage il faudra remplir à nouveau l'équipement avec de l'eau claire.

L'inspection de la cuve est réalisée à travers du regard d'entrée pour le personnel qualifié, bien équipé avec des bottes en caoutchouc, gants, masque, etc.. Le couvercle du regard doit être ouvert au moins 30 minutes avant toute tâche afin de permettre la sortie de tous les gaz toxiques accumulés. Au cours de l'opération d'enlèvement des effluents accumulés, le personnel ne devra pas être autorisé à fumer. Les tâches à accomplir auront toujours un minimum de deux travailleurs, dont l'un observera seulement l'avancement des travaux et sera toujours prêts à fournir une aide en cas d'urgence.

GARANTIE

Cinq (5) ans, contre tous défauts de fabrication.

ECODEPUR® n'assume aucune responsabilité, au cas où il y aurait des claires indices de mauvaise installation et/ou utilisation.

CONTACTS

Parc Industriel ECOPARC de Berrechid,
Batiment N° 186, Route Régionale 318,
Commune Sidi EL Mekki
26100 Maroc

Ligne 1: +212 (0)5 23 71 37 77 | Ligne 2: +212 (0)5 23 71 37 83

FAX: +212 (0)5 22 51 42 13

email.: info@ecodepur.ma

www.ecodepur.ma

TECHNOLOGIES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Toutes les données techniques, indications, photographies ou autres informations fournies dans nos catalogues et publications sont uniquement orientatifs. ECODEPUR® se réserve le droit de modifier les informations présentées sans préavis.